

SEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt sept janvier à dix huit heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu habituel de leur séance, sous la présidence de Monsieur Michel JOUZEAU, Maire.

Etaient présents : Mme ONDET Lydia, Ms GUICHARD Dominique, ARNAULT Michel, JOLY Michel, ROBIN Patrice, M PINEAU Bernard, Mmes ARQUEZ Micheline, PÉROT Carole, M. BONNICHON Philippe, Mme BERTHELOT Maria

Etaient excusées : Mmes DIAS Sophie, PERDREAU Claudine,

Secrétaire de séance : Mme BERTHELOT Maria

Mme PERDREAU Claudine a donné pouvoir à Mme ONDET Lydia pour la représenter et émettre tout vote.

Mme DIAS Sophie a donné pouvoir à Mme BERTHELOT Maria pour la représenter et émettre tout vote.

Après avoir approuvé le compte rendu de la séance du 2 décembre 2013,

1- S.I.E.I.L.

Le conseil municipal est informé que le SIEIL a signé avec GRDF, l'avenant n° 1 au contrat de concession gaz naturel de la commune. Cet avenant met en place le nouveau cahier des charges 2010 négocié entre la FNCCR (Fédération nationale des Collectivités Concédantes et Régies) et GRDF (Gaz réseau distribution France).

2- Convention de servitudes

Une convention de servitudes est conclue entre ERDF et la commune de LA CELLE SAINT AVANT, portant sur la parcelle cadastrée section ZO n° 100, sise au « Poteau Rouge », pour la pose d'un câble souterrain basse tension sur une longueur totale d'environ 30 mètres.

3- Devis

- L'entreprise Sarl BARILLIER est retenue pour la pose de vélux sur la charpente du restaurant « Le P'tit Gourmet », montant 524.88 € TTC
- L'entreprise Ets GAUDIN Franck est retenue pour le remplacement de blocs de secours à l'école, montant 660.00 € TTC,

4- Règlement de la garderie périscolaire

L'article 5 - arrêt maladie est modifié comme suit :

*semaines consécutives (au lieu d'un mois) minimum
de l'enfant ou de l'un des parents (les services de la
garde d'enfant), la famille sera soit exonérée du forfait
mensuel, soit elle pourra opter pour la garderie occasionnelle ».*

5- un nom pour l'école

A l'unanimité, il répond défavorablement à l'équipe enseignante qui demandait un nouveau nom pour l'école « Ecole Alexis FERRIER », suite à l'intervention de cet auteur illustrateur à l'école en fin d'année 2013 ; le nom « Ecole Le Clos de l'Image » est conservé.

6- Admission en non valeur

Il statue sur l'admission en non-valeur des titres de recettes dûs (repas de cantine, location de salle des fêtes, loyer) pour un montant total de 297.96 €

7- Numérotation de voirie

Des numéros de voirie sont attribués aux parcelles de la zone artisanale du Poteau Rouge

8- Droit de préemption

Il décide d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs de zones urbaines et à urbaniser ;

Le DPU permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opérations d'aménagement par l'acquisition de biens à l'intérieur d'un périmètre déterminé.

afin de permettre :

- L'aménagement de nouveaux quartiers,
- L'aménagement de liaisons douces, de carrefours,
- La restructuration d'îlots anciens,
- La réhabilitation de logements en centre-bourg ou dans les hameaux ou en vue de la création d'équipements publics,
- L'extension ou la création d'équipements publics existants,
- L'extension de la zone d'activités du Poteau Rouge,
- Le préverdissement des zones à urbaniser.

9- contrat CAE

Une personne va être recrutée sous contrat CAE à compter du 1^{er} mars 2014 pour renforcer l'équipe technique pour des travaux d'entretien de bâtiments, d'espaces verts et de voirie.

10- demandes de subventions

Diverses subventions ont été sollicitées, monsieur le maire propose d'étudier les demandes lors de la préparation du budget

participer au concours « du meilleur petit journal du conseil municipal pour lui fournir diverses informations pour rédiger ses articles. La commission communale d'informations propose de rencontrer les élèves pour leur apporter divers renseignements.

12- don de 30 €

La famille TROUVÉ a fait un don de 30 € à la commune, en remerciement du prêt de la salle des fêtes, pour une rencontre familiale lors des obsèques de Mme TROUVÉ Simone. Cette somme sera reversée au CCAS.

13- rythmes scolaires - intervenants

Dans le cadre des activités périscolaires mises en place suite à la réforme des rythmes scolaires, « l'Association pour la Promotion du Football St Maurien » assure, depuis la rentrée des classes, diverses animations sportives auprès des élèves de La Celle Saint Avant ; montant : 5 € de l'heure. A ce titre, une convention a été conclue entre la mairie et cette association.

14- Une convention a également été conclue avec l'Association FATOU, son activité : réaliser et animer un spectacle d'enfants ; coût : 55 € de l'heure.

15- LGV - Fonds de Solidarité Territoriale

Monsieur le maire rappelle la mise en place d'un fonds de solidarité territoriale pour les projets de lignes ferroviaires nouvelles à grande vitesse et notamment les modalités de mise en œuvre de ce fonds avec les actions éligibles à un financement au titre de ce fonds.

Une subvention est sollicitée pour le projet de « réhabilitation de la salle polyvalente », montant à percevoir : 56 070 € ; à ce titre une convention tripartite de subvention sera conclue entre la commune, le comité des exécutifs et Réseau Ferré de France.

Vu, pour être affiché le 1^{er} février 2014

Le Maire,
Michel JOUZEAU